

2022-2023

Bulletin d'informations



**ETABLISSEMENT SCOLAIRE
SÂLES—VAULRUZ**



Également sur les sites des communes [Sâles](#) et [Vaulruz](#) et du [cercle scolaire](#)

Juillet 2022

SOMMAIRE DU BULLETIN

Sommaire	p.	2
Mot de la Direction des écoles et de la Directrice d'établissement	p.	3
Enseignants (es) et bâtiments, arrivées et départs	p.	4
Contacts scolaires	p.	5
Calendrier scolaire 2022-2023	p.	6
Horaires scolaires, équipements pour le sport et horaires Gym de Sâles	p.	7
Horaires Gym de Vaulruz, enseignement religieux confessionnel	p.	8
Cours de natation	p.	9
Activités et camps scolaires	p.	10
Règles de vie	p.	11
Absences et congés	p.	12
Prévention et santé scolaire	p.	13
Transports scolaires	p.	14
Charte de bonne conduite de l'élève dans les bus scolaires	p.	15
Sécurité routière sur le chemin de l'école (Police cantonale)	p.	16
Véhicule privé lors d'activités scolaires, Pédibus	p.	17
Services auxiliaires de la Gruyère	p.	18
Accueil extrascolaire « La Courte Echelle »	p.	19
Bibliothèque scolaire, cours de langues LCO	p.	20
Brigade des mineurs, matériel de l'élève	p.	21
Liste des effets, équipements personnels (DICS)	p.	22
Page du conseil des Parents	p.	23
Bonne rentrée	p.	24

SECRETARIAT D'ÉCOLE

p.a. administration communale
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

026 917 83 50
secr.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Selon horaire officiel de
l'administration communale

[Commune de Sâles](#)

DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT

Maria-Elena Monney
Belle Fontaine 3
1627 Vaulruz

026 913.04.10
dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Uniquement sur rendez-vous

[Sales - Vaulruz](#)

MOT DE LA DIRECTION DES ECOLES

Chers Parents,

Voici la nouvelle rentrée scolaire 2022 – 2023 qui s'annonce !

Ce bulletin d'informations vous sera très utile. Vous y trouverez tous les renseignements relatifs au bon fonctionnement du cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

Tout un monde gravite autour des élèves, la Directrice d'établissement, l'ensemble des enseignants et enseignantes ont à cœur le bien-être de vos enfants et veulent garantir une école de qualité dans son enseignement, mais également une école bienveillante.

En notre qualité de Conseillère et Conseiller communal en charge du dicastère des écoles, nous prenons cette fonction avec tout le sérieux qu'il se doit et restons attentifs à une bonne cohésion au sein du cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

*Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale, Sâles
Jean-Bernard Erni, Conseiller communal, Vaulruz*

MOT DE LA DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT

Chers Parents,

Le bulletin d'information de notre cercle scolaire, depuis cette année, ne sera édité qu'en version numérique, sur les sites du cercle scolaire et des deux communes.

Notre implication pour l'écocitoyenneté est le lien direct avec l'approche éthique de notre école. Par exemple, une journée coup de balai a été organisée conjointement avec le Conseil des parents afin de sensibiliser les enfants à la problématique de l'abandon des déchets et les impacts environnementaux.

Notre enseignement se diversifie et tend vers un processus amenant l'élève à développer ses compétences pour un avenir serein et tolérant.

J'apprécie travailler avec toute l'équipe des enseignants(es) qui s'inquiète de proposer une différenciation auprès des élèves permettant une intégration de tous avec bienveillance.

Cette bienveillance est d'ailleurs un mot d'ordre dans notre établissement avec le souci de placer l'élève au centre.

Je me réjouis de redémarrer une nouvelle année pleine de projets, d'activités et d'actions avec vos enfants, les enseignants et nos différents partenaires.

« **Faites de votre différence une force, car elle est rare et donc précieuse.** » Noémie Pannetier



La Directrice d'établissement
Maria-Elena Monney

ENSEIGNANTS(ES) ET BÂTIMENTS

« Les maîtres d'écoles sont des jardiniers en intelligences humaines. » Victor Hugo

Voici la répartition de la nouvelle équipe enseignante dans les écoles du cercle scolaire Sâles-Vaulruz :

Cycle 1

1H-2H A	Annick L'Homme	Vaulruz
1H-2H B	Mélanie Waeber et Céline Vuarnoz	Vaulruz
1H-2H C	Céline Vuarnoz et Laetitia Haberkorn	Vaulruz
3H	Isabelle Meyer et Sylvie Dubey	Sâles
3H-4H	Janine Ruffieux et Sophie Davet	Maules
4H	Justine Allaman	Sâles

Cycle 2

5H	Baptiste Saudan	Vaulruz
5H-6H	Jessica Picart	Vaulruz
6H	Noémie Golliard et Fanny Rouiller	Vaulruz
7H	Viviana Leitão	Complexe Sâles
7H-8H	Fiona Seydoux	Complexe Sâles
8H	Valérie Castella et Chiara Païva Sanz	Complexe Sâles

ARRIVEES ET DEPARTS

Nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe à :



★

Chiara Païva Sanz, qui va collaborer avec la classe 7H-8H et en duo avec la titulaire de la classe 8H

Nous souhaitons un bon départ et une belle suite à :



★

Laurent Dovat : merci pour ton aide sportive et bonne suite dans tes projets

★

Sabrina Dovat : merci pour ton dynamisme et tes projets auprès des élèves ; bon vent dans tes nouveaux défis

CONTACTS SCOLAIRES

Directrice d'établissement

Monney Maria-Elena

mail professionnel

dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Tél..professionnel

026 913 04 10

Enseignants

Allaman Justine

justine.allaman@edufr.ch

077 467 65 13

Ansermot Andrey Marie-Louise

marielouise.ansermot@edufr.ch

077 467 78 01

Castella Valérie

valerie.castella@edufr.ch

077 467 78 01

Davet Sophie

sophie.davet@edufr.ch

079 354 06 65

Dubey Sylvie

sylvie.dubey@edufr.ch

079 339 41 21

Golliard Noémie

noemie.golliard@edufr.ch

026 913 04 15

Haberkorn Laetitia

laetitia.haberkorn@edufr.ch

026 913 04 17

L'Homme Annick

annick.lhomme@edufr.ch

026 913 04 11

Leitão Viviana

viviana.leitao@edufr.ch

077 467 78 01

Meyer Isabelle

isabelle.meyer@edufr.ch

079 339 41 21

Paiva Sanz Chiara

chiara.paivazanz@edufr.ch

077 467 78 01

Picart Jessica

jessica.cornu@edufr.ch

026 913 04 16

Rouiller Fanny

fanny.rouiller@edufr.ch

026 913 04 15

Ruffieux Janine

janine.ruffieux@edufr.ch

079 354 06 65

Saudan Baptiste

baptiste.saudan@edufr.ch

026 913 04 14

Seydoux Fiona

fiona.seydoux@edufr.ch

079 467 78 01

Vuarnoz Céline

celine.vuarnoz@edufr.ch

026 913 04 12

Waeber Mélanie

melanie.waeber@edufr.ch

026 913 04 13

Les téléphones ci-dessus se trouvent en classe. Sauf urgence, veuillez préférer les appels avant ou après les heures de classe, selon les consignes propres à chaque enseignant et communiquées aux parents par circulaire ou lors des réunions de parents. Pour une raison de protection des données, nous ne mettons pas dans le bulletin les adresses et téléphones privés des enseignants. Les titulaires vous transmettront en début d'année la liste et les coordonnées des différentes personnes intervenant dans la classe de votre enfant.

Enseignants spécialisés, appui

Rime Simon

simon.rime@edufr.ch

Hertelendy Marie-Laure

mariel-laure.hertelendy@edufr.ch

Aubry Anne-Françoise

anne-francoise.aubry@edufr.ch

Etienne Claire

claire.etienne@edufr.ch

Référentes religion

Monney Marianne

Référente catholique

026 917 82 36

Pasteur Emmanuel de Calonne

Référent protestant

026 913 00 71

Inspectorat scolaire

Arrondissement scolaire 6

Jacques Descloux

Services

Service dentaire scolaire

Bulle

026 305 98 60

Direction des écoles

Marie-Chantal Pasquier

marie-chantal.pasquier@sales.ch

Commune

Jean-Bernard Erni

jean-bernard.erni@vaulruz.ch

Commune

Maria-Elena Monney

dir.ep.sales-vaulruz@edufr.ch

Pédagogique

Conseil des parents

conseildesparents@sales.ch

CALENDRIER SCOLAIRE 2022 - 2023

2022	Août				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2022	Septembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2022	Octobre				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2022	Novembre				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	
ve	4	11	18	25	

2022	Décembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2023	Janvier				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	16	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2023	Février				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	
je	2	9	16	23	
ve	3	10	17	24	

2023	Mars				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2023	Avril				
lu		3	10	17	24
ma		4	11	18	25
me		5	12	19	26
je		6	13	20	27
ve		7	14	21	28

2023	Mai				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2023	Juin				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2023	Juillet				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

Congés :

01.11.2022	Toussaint
08.12.2022	Immaculée Conception
07.04.2023	Vendredi Saint
01.05.2023	1er mai
18.05.2023	Ascension
19.05.2023	Pont de l'Ascension
29.05.2023	Lundi de Pentecôte
08.06.2023	Fête-Dieu
09.06.2023	Pont de la Fête-Dieu, jour choisi par les communes

Les élèves de 1H débuteront l'année scolaire le jeudi 25 août 2022 l'après-midi.

Les élèves de 2H à 8H débuteront l'année scolaire le jeudi 25 août 2022 le matin.
Il n'y a pas d'alternance durant cette semaine.

HORAIRES SCOLAIRES

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H Vaulruz	Matin	8: 15 – 11:55	Congé	8: 15 – 11:55	Congé	8: 15 – 11:55
	Après-midi	Congé	Congé	Congé	13: 50 – 15:30	Congé
2H Vaulruz	Matin	8: 15 – 11:55	8: 15 – 11:55	Congé	8: 15 – 11:55	8: 15 – 11:55
	Après-midi	13: 50 – 15:30	13: 50 – 15:30	Congé	Congé	13:50 – 15:30
3H Sâles	Matin	8: 10 – 11:50	ALTERNANCE	8 :10 – 11 :50	ALTERNANCE	8: 10 – 11:50
	Après-midi	13: 45 – 15:25	13: 45 – 15:25	Congé	13: 45 – 15:25	13: 45 – 15:25
3-4H Maules	Matin	8: 15 – 11:50	8: 15 – 11:50	8: 15 – 11:50	3H Congé 4H 8: 15 – 11:50	8: 15 – 11:50
	Après-midi	13: 50 – 15:30	13: 50 – 15:30	Congé	3H 13: 50 – 15:30 4H Congé	13: 50 – 15:30
4H Sâles	Matin	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50
	Après-midi	13: 45 – 15:30	ALTERNANCE	Congé	ALTERNANCE	13: 45 – 15:25
5H à 6H Vaulruz	Matin	8: 15 – 11:55	8: 15 – 11:55	8: 15 – 11:55	8: 15 – 11:55	8: 15 – 11:55
	Après-midi	13: 50 – 15:30	13: 50 – 15:30	Congé	13: 50 – 15:30	13: 50 – 15:30
7H à 8H Sâles	Matin	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50	8: 10 – 11:50
	Après-midi	13: 45 – 15:25	13: 45 – 15:25	Congé	13: 45 – 15:25	13 :45 – 15:25

EQUIPEMENT POUR LE SPORT ET HORAIRES

Pour les activités en salle, les élèves doivent s'équiper de chaussures dites « indoor » afin de ne pas marquer les sols des salles de sport. Ces modèles de chaussures ne servent pas uniquement à préserver les sols, ils ont également pour fonction la protection de l'appareil locomoteur du sportif : meilleure adhérence sur les sols en polyuréthane, surface d'appui plus large améliorant la stabilité, etc... (Source : www.realsport.ch/fr/news/chaussure-de-sport-pour-salle-de-gym)

Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Horaire GYM : CLASSES DE SÂLES et MAULES

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée	3H	3-4H		7H	3-4H
Fin matinée	4H			4H	8H et 7-8H
Après-midi	8H	7H et 7-8H			3H

★ Les objets oubliés au Centre sportif sont entreposés dans le vestiaire des enseignants; les élèves doivent s'adresser à eux.

Horaire GYM : CLASSES DE VAULRUZ

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début matinée	1-2H B			5H	1-2H C
Fin matinée	5-6H			6H	1-2H A
Après-midi	6H	5H			5-6H

★ Les objets oubliés à la halle de gym peuvent être récupérés en téléphonant au 026 912 14 31.



ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel.

L'Eglise catholique romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. **Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer, par écrit, que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel.** Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense à remplir peut être demandée à l'enseignant(e) de votre enfant ou à la direction de l'école.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent, par écrit, l'enseignant(e) de leur enfant.

Enseignantes : Delphine Progin, Marylène Sudan, Marianne Monney

COURS DE NATATION

Date	Horaire/Jours	Classes	Date	Horaire/Jours	Classes
Lundi matin 10h00 - 11h00			Lundi midi 11h20 à 13h30 Pique-nique à prendre		
29. 8. 22		4H	29. 8. 22		8H
05. 9. 22		4H	05. 9. 22		8H
12. 9. 22		4H	12. 9. 22		8H
19. 9. 22		4H	19. 9. 22		7H-8H
26. 9. 22		4H	26. 9. 22		7H-8H
03. 10. 22		3H-4H	03. 10. 22		7H-8H
10. 10. 22		3H-4H			
31. 10. 22		3H-4H	31. 10. 22		7H
07. 11. 22		3H-4H	07. 11. 22		7H
14. 11. 22		3H-4H	14. 11. 22		7H
21. 11. 22		3H	21. 11. 22		6H
28. 11. 22		3H	28. 11. 22		6H
05. 12. 22		3H	05. 12. 22		6H
09. 1. 23		3H	09. 1. 23		6H
16. 1. 23		3H	16. 1. 23		5H-6H
23. 1. 23		4H	23. 1. 23		5H-6H
30. 1. 23		4H	30. 1. 23		5H-6H
06. 2. 23		4H	06. 2. 23		5H-6H
13. 2. 23		4H			
27. 2. 23		4H			
06. 3. 23		3H-4H	06. 3. 23		5H
13. 3. 23		3H-4H	13. 3. 23		5H
20. 3. 23		3H-4H	20. 3. 23		5H
27. 3. 23		3H-4H	27. 3. 23		5H
03. 4. 23		3H-4H			
24. 4. 23		3H			
08. 5. 23		3H			
22. 5. 23		3H			
05. 6. 23		3H			
12. 6. 23		3H			

Les enfants de 5H, 6H, 7H et 8H devront prendre un pique-nique pour le repas de midi. Dès leur retour, les enfants resteront en classe jusqu'à 15h25.

- les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau doivent obligatoirement se rendre à la piscine avec leur classe et attendront sur place;
- les verrues, mycoses ou autres devront être traitées au plus vite; les enfants devront obligatoirement porter une chaussette en latex;
- pour les cours de natation, tous les enfants doivent porter un bonnet. Le port de lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.

ACTIVITES ET CAMPS SCOLAIRES

Cycle 1 CLASSES DE 1H à 4H

Différentes activités hivernales seront organisées. Les informations suivront en temps voulu par les enseignantes.



Cycle 1 CLASSES DE 3H à 4H

Camp vert à La Rouvraie (NE) - du 15 au 17 MAI 2023

Les communes et la Directrice d'établissement ont décidé d'instaurer un camp vert pour les élèves du cycle 1.

Une participation financière de CHF 48.- sera demandée aux parents. Ce montant correspond aux frais de repas (CHF 16.- par jour et par enfant).

De plus amples informations suivront dès la rentrée scolaire 2022-2023.



Cycle 2 CLASSES DE 5H à 8H

Camp de ski à La Lenk (BE) - du 27 FEVRIER au 3 MARS 2023

Les communes et la Directrice d'établissement ont décidé de maintenir l'organisation d'un camp de ski pour les élèves du cycle 2.

Une participation financière de CHF 80.- sera demandée aux parents. Ce montant correspond aux frais de repas (CHF 16.- par jour et par enfant).

De plus amples informations suivront dès la rentrée scolaire 2022-2023.



À noter :

- Activité avec l'école en automne
- Soirée vente de sapins de Noël à Sâles
- Vente de chocolats

REGLES DE VIE

À l'école je dois :

à l'arrivée et au départ :

- arriver à l'école au maximum 10 minutes avant l'heure du début des cours ou 5 minutes avant le départ des bus;
- pendant l'attente du bus, je peux jouer mais dois toujours surveiller l'arrivée de ce dernier.

lorsque ça sonne :

- me mettre par deux en silence et rapidement;
- avant et après l'école, personne n'entre dans le bâtiment. M'adresser au surveillant(e) si j'ai une raison particulière de le faire. Avertir l'enseignant(e) si je dois aller aux toilettes pendant la récré, et y aller seul(e);
- poser mes sacs au fond du préau de l'école.

à l'extérieur :

- respecter les limites et ne pas en sortir;
- ne pas toucher aux pierres ou cailloux, ne pas grimper, ne pas faire de sauts périlleux;
- respecter les installations dans les cours (arbres, jeux, ...);
- les gestes violents sont interdits !

...et ne pas oublier : les valeurs suivantes définissent le cadre de vie au sein de l'établissement :

- je respecte les enseignants, le personnel de l'établissement, les autorités scolaires, mes camarades et moi-même;
- je me présente à l'école dans une tenue correcte et je me conforme aux règles édictées par l'établissement;
- je respecte l'horaire établi et fournis un travail régulier, tout en prenant une part active à la vie de l'établissement;
- je respecte l'environnement;
- je respecte le matériel, le mobilier et les locaux mis à disposition et prends soin de mes affaires personnelles.



Sanctions en cas de non-respect :

- ⇒ l'élève reste sur les bancs pendant une ou plusieurs pauses;
- ⇒ l'élève écrit une réflexion sur son comportement ou la dicte à l'adulte et fait signer aux parents;
- ⇒ la Directrice d'établissement s'entretient avec l'élève;
- ⇒ l'élève ainsi que ses parents sont convoqués chez la Directrice avec l'enseignant(e) titulaire.

ABSENCES ET DEMANDES DE CONGE

En cas de maladie ou de retard, **avertir impérativement** l'école ou l'enseignant concerné **avant le début de la classe**. Nous vous demandons de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

Pour les rendez-vous de courte durée (médecin, dentiste), une demande écrite au moyen du formulaire ad-hoc doit être adressée à l'enseignant dès confirmation du rendez-vous. Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations en dehors des heures de classe.

Pour les demandes de congé spécifique, **dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :**

1. les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale;
2. en début d'année scolaire, la Direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne pourrait être pris;
3. les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante;
4. en cas d'absences non justifiées d'un élève, la Direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker;
5. les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. À la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la Direction d'école vous précise que les congés ne peuvent être pris durant les camps et l'EPCO. Merci d'envoyer au minimum 1 semaine à l'avance vos demandes par mail au titulaire de votre enfant avec copie à la Direction des écoles.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

Procédure en cas d'absence non annoncée en classe

Afin de pouvoir agir rapidement en cas d'absence non annoncée en classe d'un élève, la commission des écoles, en collaboration avec les enseignants et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, a mis en place la procédure suivante :

- lorsque l'enseignant(e) constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'est pas annoncée, il prend contact, sans délai, avec les parents pour déterminer ce qu'il en est;
- si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant(e) appelle l'administration communale qui entreprendra les démarches suivantes :
 - essayer d'appeler à nouveau les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis;
 - si pas de réponse, parcourir attentivement le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile;
 - sonner à la porte du domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi;
 - si aucune réponse n'est obtenue, en accord avec l'enseignant concerné et la Directrice d'établissement, appeler immédiatement la police au 117;
- la Directrice d'établissement avise la direction des écoles.

12 En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à charge des parents, s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

PREVENTION ET SANTE SCOLAIRE

PLANNING durant les cycles	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire	X	X	X	X	X	X	X	X
Visite médicale (préscolaire—nouvelle organisation)	X							X
Contrôle de la vue					X			
Information sexuelle, prévention		X				X		X
Brigade des mineurs							X	

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Directrice d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

POUX

Le dépliant en ligne [« Les poux sont de retour »](#), vous explique comment chercher ce petit insecte parasite dans les cheveux et comment agir pour vous en débarrasser; il est aussi disponible sur le site des écoles.

TIQUES

Après une randonnée, il convient d'examiner soigneusement la peau et les vêtements pour repérer les tiques ; leur présence passe, en effet, facilement inaperçue du fait que leur piqûre est le plus souvent indolore. [Que faire en cas de piqûre ?](#) Enlever la tique le plus rapidement possible : saisissez le parasite à l'aide d'une pincette aussi près que possible de la peau, faites un mouvement de rotation et tirez progressivement ! Puis désinfectez l'endroit concerné.

INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité est donnée aux élèves de 2H, 6H et 8H par une formatrice du Planning Familial. Une soirée d'informations à l'attention des parents sera préablement organisée afin de prendre connaissance du travail effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

BILAN PRESOLAIRE OBLIGATOIRE

La première visite médicale obligatoire se fait si possible l'année avant l'entrée à l'école. Si cela n'est pas possible, elle doit avoir lieu, au plus tard, durant la 1ère année HarmoS. La visite médicale est effectuée par le pédiatre ou médecin de famille privé de l'enfant. L'objectif, en plus de dépister d'éventuels problèmes de santé, est d'intégrer l'enfant dans le système de santé ambulatoire local et d'éviter des consultations aux urgences répétitives et onéreuses. La commune se charge d'envoyer le courrier aux parents pour ce bilan préscolaire obligatoire puis collecte les attestations retournées par les parents, afin de vérifier que ce bilan ait bien eu lieu.

[Informations](#) et [formulaires](#) disponibles sur le site de la médecine scolaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES—TAXI ETOILE

Il est indispensable que les élèves soient à l'heure pour le départ des bus. Si un enfant manque le bus, l'enseignant(e) avisera les parents, qui se chargeront d'effectuer le trajet. Si les parents ne sont pas atteignables : le matin ainsi qu'en début d'après-midi, l'enfant ira dans une autre classe . À 11h55 ainsi qu'à 15h25, l'enseignant(e) conduira lui-même l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus. La commune refacturera les frais y relatifs aux parents.

Les élèves prenant exceptionnellement le bus peuvent en profiter, pour autant qu'il y ait un accord préalable du chauffeur de bus concerné.

Ligne	Arrêt	Aller matin	Aller après-midi	Arrêt	Retour matin	Retour après-midi
Bus N°1	La Sionge	07.45	13.20	Ecole Sâles	11.55	15.30
	Les Ponts	07.50	13.25	Ecole Maules	12.00	15.35
	Ecole Vulruz *	07.55*	13.30*	Ecole Vulruz	12.05	15.40
	Ecole Maules	08.00	13.35	Ecole Sâles	12.10	15.45
	Ecole Sâles	08.05	13.40	La Sionge	12.18	15.53
	Ecole Vulruz	08.10	13.45	Les Ponts	12.23	15.58

Tous les élèves de 1H-2H-5H-6H de Sâles qui ont classe à Vulruz

Les élèves de Maules qui ont classe à Sâles

Les élèves de Vulruz qui ont classe à Maules

* les élèves ne descendent pas du bus et restent jusqu'à la fin du parcours.



Ligne	Arrêt	Aller matin	Aller après-midi	Arrêt	Retour matin	Retour après-midi
Bus N°2	La Ferme	07.45	13.20	Ecole Sâles + AES	11.55	15.30
	Ecole Rueyres	07.51	13.26	Ecole Vulruz	12.00	15.35
	<i>*Ecole Romanens</i>	<i>*07.54</i>	<i>*13.29</i>	Ecole Maules	12.05	15.40
	Ecole Sâles	08.00	13.35	Ecole Sâles	12.10	15.45
	Ecole Maules	08.05	13.40	<i>*Ecole Romanens</i>	<i>*12.16</i>	<i>*15.51</i>
	Ecole Vulruz	08.10	13.45	Ecole Rueyres	12.18	15.53
				La Ferme	12.23	15.55

Les élèves de Rueyres qui ont classe à Sâles, Maules et Vulruz

Les élèves de Sâles qui ont classe à Maules

Les élèves de Maules qui ont classe à Vulruz

* uniquement les élèves de Romanens qui ont la classe à Maules 3-4H

Ligne	Arrêt	Aller matin	Aller après-midi	Arrêt	Retour matin	Retour après-midi
Bus N°3	Ecole Romanens	07.50	13.24	Ecole Sâles	11.55	15.30
	La Grotte	07.52	13.26	Ecole Vulruz	12.00	15.35
	Ecole Sâles	07.55	13.30	Ecole Sâles	12.05	15.40
	Ecole Vulruz	08.00	13.35	La Grotte	12.08	15.43
	Ecole Sâles	08.05	13.40	Ecole Romanens	12.12	15.47

Les élèves de Romanens qui ont la classe à Sâles et Vulruz

Les élèves de Vulruz qui ont la classe à Sâles

GYM à Sâles les mardis et vendredis matins des 3H-4H scolarisés à Maules

- Les élèves de Rueyres et Romanens prennent le bus habituel N°2 et descendent à Sâles.
- Les élèves de Maules prennent le bus N°1 et descendent à Sâles
- Les élèves de Vulruz prennent le bus habituel N°1 et descendent à Sâles.

AC 5H les mardis matins à Sâles

- Les élèves de Rueyres et Romanens prennent le bus habituel (N°2 ou N°3) mais descendent à Sâles
- Les élèves de Maules prennent le bus N°1
- Les élèves de Vulruz prennent le bus N°3
- Les élèves des Ponts prennent le bus habituel N°1 jusqu'à Sâles.

AC 5H-6H et 6H retour les lundis et mardis midi

- Les élèves de Rueyres et Romanens prennent le bus habituel (N° 2 ou N°3) à Sâles
- Les élèves de Maules, Les Ponts prennent le bus N°1 à 11h55 à Sâles
- Les élèves de Vulruz prennent le bus N°2.

AES

- Les élèves scolarisés à Maules prennent le bus N°1 jusqu'à l'école Vulruz et les élèves scolarisés à Sâles prennent le bus N°2 jusqu'à l'école Vulruz, où ils sont pris en charge par le personnel AES .

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ÉLÈVE DANS LE BUS

J'ai compris que le chauffeur du bus doit pouvoir concentrer toute son attention sur la route et ses dangers. J'ai compris que, si mon comportement dans le bus n'est pas correct, cela distrait le chauffeur et rend le trajet très dangereux pour mes camarades et moi-même.

En tenant compte de ceci, je dois :

- attacher ma ceinture de sécurité dès mon entrée dans le bus et la détacher seulement quand le bus est complètement arrêté;
- rester assis correctement sur mon siège durant tout le trajet du bus;
- respecter le chauffeur du bus et obéir à ses consignes ;
- respecter mes camarades ;
- parler doucement durant le trajet du bus;
- monter et descendre tranquillement du bus;
- attendre que le bus soit à l'arrêt complet et que les portes de celui-ci soient ouvertes, pour entrer et en sortir.

Dans le cas où je ne respecte pas les points ci-dessus, je serai signalé à la Directrice d'établissement ainsi qu'à la commune. Un courrier d'avertissement sera alors adressé à mes parents.

Si malgré cet avertissement, je continue à perturber les transports scolaires, le Conseil communal pourra m'interdire de transport pour une durée de 5 jours.

Si, après cette première suspension, mon comportement pose à nouveau problème, je risque une nouvelle interdiction dont la durée sera fixée par le Conseil communal.

SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

À pied, c'est mieux



En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble;
- attirez son attention sur les dangers possibles;
- faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident;
- avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ECOUTER.**

À vélo

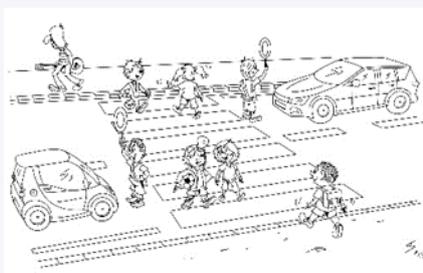
Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeune, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis sur la route;
- le port du casque est fortement recommandé;
- sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxi augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :



- assurez-vous que tout le monde soit bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,...;
- utilisez les places de stationnement prévues;
- arrêtez-vous complètement au passage pour piétons;
- respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTEGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section analyse, prévention, [éducation routière](#)



VEHICULES PRIVES LORS D'ACTIVITES SCOLAIRES

Transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre d'activités scolaires

Au cours de cette année scolaire, les enseignants solliciteront très certainement votre aide pour le transport de leurs élèves de l'école jusqu'aux pistes de ski, au musée, à la patinoire, ou autres destinations. Votre aide et collaboration seront extrêmement précieuses.

Toutefois, nous attirons votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devrait être engagée, votre assurance privée sera requise pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers, ainsi que pour vos propres dommages, comme lors de tous transports personnels.

Nous vous invitons également à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), à savoir le respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation du véhicule), le port de la ceinture de sécurité et l'usage des rehausseurs aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du véhicule.

Merci d'être aussi nombreux à répondre favorablement aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations précitées.

Avant chaque départ, un formulaire ad-hoc vous sera soumis pour signature. Celui-ci est également disponible sur le site des communes de Sâles et Vaulruz.

OFFRE PEDIBUS—SE RENDRE À PIED À L'ECOLE

Et si on allait à l'école à Pedibus ? Se rendre à l'école à pied est une habitude saine, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tout ou une partie des trajets hebdomadaires à partir de et vers l'école ou l'arrêt de bus scolaire. Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide. Intéressé(e) à rejoindre une ligne existante ou à en créer une dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient. Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE

076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch

Toutes les informations sur notre [site](#) :



SERVICES AUXILIAIRES DE LA GRUYERE



En quoi consiste notre Fondation ?

La fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère est reconnue et financée par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ainsi que par les communes du district de la Gruyère. Elle offre deux prestations distinctes, à savoir les Classes d'enseignement spécialisé et les Services auxiliaires scolaires.

Qu'est-ce que les CENSG ?

Les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère accueillent les enfants et adolescents en âge de la scolarité obligatoire domiciliés dans le sud du canton et la région de Château-d'Oex, qui, en raison de leurs difficultés dans les apprentissages scolaires, ne peuvent suivre une classe régulière.

Procédure d'admission :

Selon la procédure en vigueur et en accord avec les parents, les enseignant/e/s des classes régulières, du Service éducatif itinérant (SEI) et du Service d'intégration (SI) signalent les enfants susceptibles d'être orientés vers une institution spécialisée.

Sur la base de rapports pédagogiques et thérapeutiques, l'inspecteur/-trice de l'enseignement spécialisé est compétent pour décider du changement d'orientation d'un élève.

Qu'est-ce que les SLPPG ?

Les thérapeutes du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère interviennent sur demande auprès des enfants des écoles du district de la Gruyère qui rencontrent des difficultés durant leur scolarité, de l'école enfantine à la 3ème année du cycle d'orientation.

Procédure d'admission - Ecole primaire (1H - 8H)

Le signalement d'une situation auprès du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité est du ressort des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. Le contact préalable avec notre service par les parents ou/et l'enseignant ou/et le responsable d'établissement est obligatoire. Aucun signalement ne sera pris en considération sans cette démarche préalable.

Thérapeutes responsables du contact préalable (la prise de rendez-vous téléphonique se fait si possible par mail) : direction@censg.ch.

- Psychomotricité : secrétariat 079 296 51 86
- Logopédie : secrétariat 026 552 56 00
- Psychologie : secrétariat 026 552 56 00

Par sa signature, la direction du service accorde la gratuité de l'intervention.

[accueil](#) du site ou accès direct à la page [SLPPG](#) avec procédure de signalement.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LA COURTE ECHELLE »



L'Association la Courte Echelle propose un service d'accueil extrascolaire (AES) ouvert aux élèves qui fréquentent le cercle scolaire de Sâles-Vaulruz. L'AES offre une prise en charge régulière ou irrégulière, par du **personnel qualifié**. Des dépannages « de dernière minute » sont possibles dans la mesure des places disponibles.

Pour toute prise en charge, les parents doivent inscrire leur(s) enfant (s) au moyen du formulaire téléchargeable sur [le site](#) (onglet « Documents ») après avoir pris connaissance du règlement de l'Association (même onglet). Une cotisation annuelle de « membre AES » de CHF 60.-- est perçue par famille. Pour les dépannages, la marche à suivre est précisée sur notre site (onglet « Infos pratiques »). Les familles qui ne sont pas « membre AES » peuvent faire appel à l'association pour un dépannage occasionnel.

L'AES fonctionne selon le calendrier scolaire et est ouvert tous les jours dès 7h00 et jusqu'à 18h30 (minimum d'élèves inscrits requis) à l'exception du mercredi midi et après-midi où l'AES est fermée. Le repas de midi ainsi que le goûter font partie des prestations. Le petit déjeuner doit être apporté par l'enfant. Les alternances scolaires sont aussi ouvertes (minimum d'élèves inscrits requis). **Pour l'année scolaire 2022-2023, l'AES ouvrira le jeudi 25 août 2022. Comme chaque année, l'AES sera ouverte le mercredi après-midi 24 août 2022 de 14h à 16h** (pour déposer le matériel dont les enfants auront besoin, faire connaissance avec les lieux et les animatrices, etc...).



L'accueil des élèves s'effectue dans une salle spécialement dévolue à l'AES dans le bâtiment de la halle de gymnastique à Vaulruz. Le transport entre les différents bâtiments scolaires et l'école de Vaulruz est effectué par les bus scolaires. De l'école de Vaulruz à l'AES, un pédibus est organisé par les animatrices.

En cas de sortie organisée par l'école, il est de la responsabilité des parents d'informer au plus vite l'AES de l'absence de son (ses) enfant(s).

Les tarifs en vigueur, le règlement et bien d'autres informations sont disponibles sur notre site.

www.aes-lacourteechelle.ch

AES « La Courte Echelle » - CP—1625 Sâles



Contact pour d'éventuelles questions :

Brigitte Rouiller

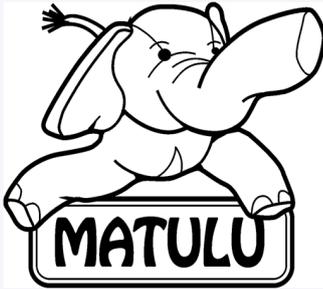
No de tél : **078 727 92 98**

L'Association la Courte Echelle est gérée par un comité de parents bénévoles. **Nous sommes à la recherche de nouveaux membres !**

Contact : **Sophie Cattin, 078 804 95 99**



BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE—SÂLES



Les élèves viennent à la bibliothèque avec leur classe durant la période scolaire. En dehors de l'horaire scolaire, ils peuvent venir seuls ou accompagnés. La bibliothèque organise de nombreuses animations destinées aux classes pour favoriser le plaisir de la lecture. Des activités sont également proposées aux enfants en dehors de l'horaire scolaire.

Heures d'ouverture :	Mardi	15h30 - 17h30
	Jedi	15h30 - 17h30
	Samedi	10h00 - 11h30
	Vacances scolaires	uniquement le samedi
	Vacances d'été	fermé, réouverture le jeudi de la rentrée.

Quelques règles à observer :

L'inscription à la bibliothèque se fait au moyen d'un formulaire disponible à la bibliothèque. Le formulaire doit impérativement être signé par un parent. Lors de l'inscription, les élèves reçoivent une carte de lecteur personnelle, les élèves doivent la présenter lors de chaque transaction (emprunt et retour des livres), qu'ils viennent dans le cadre de l'école ou en privé. Le renouvellement d'une carte perdue coûte CHF 10.-. Dans chaque livre, un échéancier précise la date de retour des livres. Le respect des délais est de la responsabilité des parents. À partir du 11ème jour de retard, une lettre de rappel est envoyée accompagnée d'une amende de CHF 0.50 par livre et jour de retard. Les élèves doivent prendre soin des livres empruntés; si un livre est perdu ou abîmé, il est facturé aux parents.

COURS DE LANGUES ET CULTURE D'ORIGINE—LCO

Qu'est-ce que l'enseignement LCO (Langue et Culture d'Origine) ?

Les cours en Langue et Culture d'Origine sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Les cours LCO sont organisés et financés par l'ambassade du pays d'origine ou par des organismes privés. Ils sont dispensés, en général, dans les locaux des écoles publiques par des enseignants LCO. Ils comprennent entre deux et quatre leçons hebdomadaires qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. En principe, ces cours sont proposés durant toute la scolarité obligatoire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

L'inscription aux cours LCO doit être faite par les parents. Pour ce faire, ils peuvent contacter directement le-la coordinateur-trice des cours LCO de la langue concernée ou s'adresser à l'enseignant-e régulier-ère de leur enfant.

Pour plus d'information, vous pouvez vous consulter la [page internet](#)

BRIGADE DES MINEURS

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des **droits** mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le [lien du site](#).

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

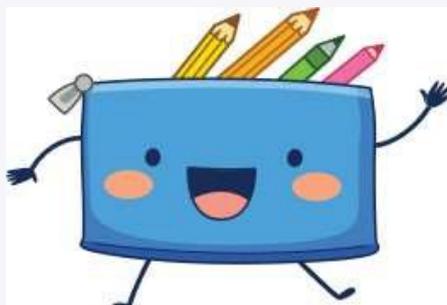
Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

Contact

La Brigade des mineurs et les chargé-e-s de prévention sont à votre disposition durant les heures de bureau sous : 026 304 17 19

FOURNITURES SCOLAIRES—INFORMATIONS

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleur et gommés.



Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. Vous en trouverez la liste à la page suivante.

LISTE DES EFFETS ET EQUIPEMENTS PERSONNELS

Base légale : Art. 57 al. 2 RLS

Art. 57 [Collaboration entre l'école et les parents](#) (art. 30 LS)

2. Les parents fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels

Principe : les vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires font partie des effets personnels. Ceux-ci ainsi que l'équipement sont à la charge des parents. La location et les équipements sportifs sont également à la charge des parents.

1H et 2H : selon le courrier adressé par les enseignantes au début de l'été

3H à 8H :

Effets personnels de l'élève

- Chaussons
- Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
- Sac d'école
- Plumier (5H à 8H)
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers (5H à 8H)

Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Chaussures pour la salle de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation
- Tenues adaptées aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels

- Tablier
- Pour les 5H et 6H, 2 tabliers (vieilles chemises) + 1 paire chaussons supplémentaire qui reste sur le site de Sâles

Matériel particulier

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène

La liste ci-dessus peut être complétée en fonction des besoins de l'école, sous réserve d'approbation par l'inspecteur scolaire.

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS

PAGE DU CONSEIL DES PARENTS

Durant l'année scolaire 2021-2022, le Conseil des parents a réalisé quelques idées, dont certaines avaient été déposées dans notre boîte à idées.

En slalomant entre les vagues Covid, nous avons eu

- une opération coup de balai dans nos communes avec Bob Morlon,
- des récréations fruitées pour vitaminiser nos enfants,
- ainsi qu'une soirée d'information sur l'utilisation des écrans avec la fondation REPER.

Lors de cette soirée, la fondation [REPER](#) a par ailleurs présenté aux parents différents outils à disposition sur les liens suivants : la [présentation](#) et la [prévention](#) des écrans.

Nous préparons d'ores et déjà l'année prochaine. Les fruits sont déjà aux programmes de quelques récréés et d'autres idées sont en train de mijoter! N'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées, notamment dans notre boîte mail.

Présidente	Martine Bourqui	Parent
Secrétaire	Valérie Fragnière	Parent
Membres	Nadine Brodard	Parent
	Aline Buchs	Parent
	Colette Gendre	Parent
	David Guisolan	Parent
	1 représentant	Enseignant (selon un tournus)
	Maria-Elena Monney	Directrice d'établissement
	Jean-Bernard Erni	Représentant de la Commune de Vaulruz
	Marie-Chantal Pasquier	Représentante de la Commune de Sâles

Sur le site du [cercle](#) scolaire, le conseil des parents publie les contacts de personnes souhaitant donner un soutien scolaire ou une aide aux devoirs à domicile. Si vous désirez en faire partie ou que vous ne désirez plus figurer sur la liste, nous vous demandons de contacter le conseil des parents à l'adresse mail mentionnée ci-dessous.

Boîte mail : conseildesparents@sales.ch

Le Conseil des parents

(photo opération coup de balai 2022)



Pensez à visiter régulièrement le site dédié aux écoles primaires.

Vous y trouverez les informations et formulaires nécessaires :

<https://salesvaulruz.friweb.ch>

